

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

que son intervention occuperait la séance entière. (Exclamations.)
M. GARAT, rapporteur, demande la discussion immédiate.
La discussion immédiate étant ordonnée, M. Charles DUMAS monte à la tribune avec un énorme dossier, dont la vue provoque l'indignité générale.
En premier lieu, la pression officielle, M. Gerault-Richard, à son arrivée dans la colonie pour le régime scolaire, fut reçu par un déploiement de forces militaires considérables.
M. DUMAS indique que M. Gerault était accompagné dans sa tournée électorale par de nombreux fonctionnaires en congé sur l'ordre du gouverneur. De plus, dit-il, M. Gerault-Richard a distribué de nombreux cadeaux et en particulier des montres.
M. GARAT demande la validation immédiate puis M. GERAULT-RICHARD vient défendre lui-même sa démission avec une bonhomie spirituelle. La majorité énorme que j'ai obtenue, dit-il, s'explique par les services que j'ai rendus à la colonie.
Le demandeur est mis en vote par scrutin public à la tribune.
L'enquête est repoussée par 378 voix contre 38.
M. Gerault-Richard est VALIDE.

AU SENAT

La recherche de la Paternité

LE PROJET DE LOI EST VOTE EN PREMIERE LECTURE

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin DUBOIS.

M. COUBYA dépose son rapport modifiant la convention de Bernes (Projection des œuvres littéraires et artistiques).

On reprend la discussion de la proposition de loi relative à la recherche de la paternité, à l'article 4.

On met en discussion le paragraphe 2, disposant que l'action en reconnaissance de la paternité devra, à peine de déchéance, être intentée dans l'année qui suivra l'accouchement.

M. Louis MARTIN développe un amendement en faveur des enfants adultérins, car, estime-t-il, tant venir au secours de l'enfant désavoué qui a plus de péchés légitimes et qui n'a pas non plus le père naturel.

M. GUILLIER, rapporteur, combat l'amendement en faisant remarquer que la question des enfants adultérins ne saurait être revivifiée prochainement devant le Sénat sous projet spécial.

M. RIOU fait observer qu'il y aurait intérêt à examiner dès à présent la question des enfants adultérins.

M. BARTHOU garde des réserves et s'abstient.

M. Louis MARTIN retire son amendement.

Le paragraphe 3 de l'article 1 est adopté avec substitution du mot « concubinage » au mot « cohabitation ».

M. RATIER développe un amendement normalisant la loi sur le mariage et l'exécution de l'acte de mariage.

M. RICHARD combat l'amendement, qui est, au contraire, soutenu par le garde des sceaux.

L'amendement de M. Ratier est ADOPTE.

On adopte l'ensemble de l'article 1 et du chapitre I.

Les autres articles sont ADOPTES.

Le Sénat décide de passer à une deuxième délibération.

Les Mineurs de la Loire

LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE 1908

Saint-Etienne, 17 juin. — Les délégués ouvriers ont eu, comme nous l'avons dit hier, une première entrevue à la préfecture avec les représentants des Compagnies. Nous avons fait connaître les revendications formulées par les mineurs.

Pour éclaircir le débat qui va s'ouvrir et d'où peut sortir un grave conflit, il nous paraît intéressant de reproduire la convention de 1908, qui servira de base aux pourparlers et qui a été rédigée d'un commun accord entre les parties, à la suite d'un référendum ayant donné une majorité de 11.847 voix sur 17.522 en faveur des propositions des compagnies. Voici ce texte :

Article premier. — La présente convention aura une durée de deux ans et aura son effet à partir du 1er juillet 1908 jusqu'au 30 juin 1910.

Art. 2. — Pour la première année, c'est-à-dire du 1er juillet 1908 au 30 juin 1909, la prime par journée de travail sera de 0 fr. 40 par ouvrier de l'intérieur, sans exception ; 0 fr. 25 par ouvrier de l'extérieur ; 0 fr. 20 pour les femmes et enfants.

Art. 3. — Pour la deuxième année, c'est-à-dire du 1er juillet 1909 au 30 juin 1910, la prime par journée de travail sera de 0 fr. 30 pour les ouvriers de l'intérieur de 0 fr. 15 pour les femmes et enfants.

Art. 4. — Les compagnies s'engagent à délivrer, à partir du 15 septembre au plus tard, à chacun de leurs ouvriers, une fiche de paie qui restera leur propriété, à la condition que le syndicat ne fera aucune pression sur les ouvriers pour avoir communication de ces fiches.

Art. 5. — Les mineurs sont payés au mois ou à la journée de repos tous les quatre jours, sans réduction de salaire ; les compagnies s'engagent à accorder aux ouvriers et aux mineuses à la journée, une journée de repos par quatorze jours, leur salaire sera augmenté des deux tiers de la journée de repos qui leur sera ainsi accordée.

Art. 6. — Les compagnies s'engagent, en outre, à garantir à leurs ouvriers, à l'exception des cas particuliers, les indemnités prévues par la loi sur les accidents de travail.

Art. 7. — Les compagnies s'engagent à garantir à leurs ouvriers, à l'exception des cas particuliers, les indemnités prévues par la loi sur les accidents de travail.

Art. 8. — Les compagnies s'engagent à garantir à leurs ouvriers, à l'exception des cas particuliers, les indemnités prévues par la loi sur les accidents de travail.

M. Bertheaux interpellé

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

M. BERTEAUX vient demander au Gouvernement quelques explications et quelques précisions sur sa déclaration.

Il constate avec satisfaction que l'autre jour le président du Conseil, dans une interruption faite pendant le discours de M. Ajan, a déjà donné à ses amis et à lui une certaine satisfaction ministérielle.

Mais la déclaration ministérielle a paru à un certain nombre de membres de la Chambre pouvoir être interprétée par eux comme une sorte d'appel au concours de la droite et des progressistes.

L'ordre du jour est à la fin, d'ailleurs, une fautive interprétation.

Mais il a trouvé, dans la déclaration, certaines affirmations qui semblaient superflues et même fautive.

La République, dit M. Bertheaux, a donné à ses adversaires toutes les libertés que ceux-ci ont refusées aux républicains.

Pourrait-on soutenir, d'autre part, que les tribunaux sont trop partiaux pour les républicains ?

Est-ce qu'aujourd'hui encore un officier soutenu de son avancement peut se déclarer ouvertement républicain ? Applaudir plusieurs brèves à gauche. — Interruptions à gauche.

LES SOUTIENS DE LA FAMILLE

On discute le projet de loi relatif à la loi du 21 mars 1884 sur le recrutement de l'armée.

M. GUILLIER rapporteur explique que le but de la loi est d'instaurer une sorte de régime d'appel pour les jeunes gens de la commune qui ne veulent pas servir.

La loi est adoptée à la majorité de 378 voix contre 38.

DANS LA REGION

A ALLE

Les voeux internationaux

Le comité des voeux internationaux a tenu sa séance hebdomadaire hier matin au siège de la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs, sous la présidence de M. Vincent.

Le comité a discuté les propositions de M. Vincent relatives à la manifestation internationale de la semaine prochaine.

Le comité a décidé de se réunir à la maison d'arrêt de Valenciennes le 20 juin prochain.

LA REACTION N'EST PAS DEPOSEE LES ARMES

« La liberté la justice, les républicains les veulent plus que personne, mais ils ne veulent pas que la patrie qui soutient le Gouvernement en fasse tous les frais. (Très bien, très bien à gauche.)

On a dit cependant que les partis ont compris la justice à une heure d'aujourd'hui, on sait aussi comment les choses se passent dans les campagnes. Quand un parti de réaction veut empêcher les républicains de faire la loi, il faut qu'il soit indépendant. (Applaudissements à gauche.)

Il y a la des attentats contre lesquels la loi n'est impuissante. C'est une raison pour ne pas déposer les armes tant qu'il n'y a pas de sécurité. (Très bien, très bien, sur divers bancs à gauche.)

On n'est pas le moment de décourager les républicains à l'heure où ils se produisent contre les réactionnaires à la liberté. (Très bien, très bien, sur divers bancs à gauche.)

Après avoir rappelé les réformes accomplies par la République, M. Bertheaux dit que tous les hommes de bonne volonté ont apporté les moyens de réaliser un idéal commun de justice et de bien-être pour tous.

Il est prêt également à collaborer avec le président du conseil, si attendent les textes annoncés en vue d'introduire plus de justice, plus de sécurité, plus de travail, plus de liberté, plus de grande extension des libertés syndicales.

Le président du conseil sera obligé de faire appel à une majorité républicaine et les républicains ont le devoir de faire obstacle à la rétroactivité des retraites des employés et ouvriers de chemin de fer.

Il n'y a rien de plus qu'une question de fait à beaucoup de points de vue, mais qui a promis de donner aux ouvriers de l'Etat le minimum de salaire de 5 francs.

MILIERAND. — A Paris, oui. Et je l'ai promis à la tribune de la Chambre.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

La journée parlementaire

Le Soleillard de la Sarthe

La catastrophe du "Pluviose"

L'INTERPELLATION DE M. BERTEAUX

LES DECLARATIONS DE BRIAND

Paris, 17 juin. — La question de M. l'abbé de la Rivière, qui avait été annoncée par un député, a été promptement liquidée. M. Bénazet avait mal interprété les instructions du ministre de la Guerre.

D'ailleurs, l'intérêt de la journée n'était pas là.

On attendait avec impatience le discours de M. Bertheaux sur la déclaration ministérielle ; mais avant de passer aux affaires sérieuses, la Chambre a reconnu hier quand il a dit qu'il était prêt à indemniser sa victime.

L'avocat de la partie civile réclame donc des dommages intérêts qu'il fixe à 10.000 francs.

Il fait appel aux sentiments des pères de famille qui sont les jurés afin que la dixième petite victime de Corbin obtienne la réparation pécuniaire à laquelle elle a droit.

LA DERNIERE AUDIENCE. — CORBIN EST CONDAMNE A MORT

Le Mans, 17 juin. — Pendant la troisième audience, où allait se décider son sort, Corbin est resté assis impassible qu'au cours des deux précédentes. L'avocat de la partie civile, Me Lelieu, a pris la parole au nom de la famille Gontier.

La petite Clémentine Gontier, dit cet avocat, a subi un préjudice moral et physique et Corbin est reconnu hier quand il a dit qu'il était prêt à indemniser sa victime.

L'avocat de la partie civile réclame donc des dommages intérêts qu'il fixe à 10.000 francs.

Il fait appel aux sentiments des pères de famille qui sont les jurés afin que la dixième petite victime de Corbin obtienne la réparation pécuniaire à laquelle elle a droit.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec la peine de deux ans prononcée antérieurement.

L'ouvrier électricien Sobbo est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Les autres accusés de l'affaire sont déclarés solidairement responsables des frais envers l'Etat.

LES TRAVAUX SONT ACTIVEMENT POUSSÉS. — LE VAPUR SERA CONDUIT EN GALE DE RADOUB.

Calais, 17 juin. — A la marée basse, les scaphandriers ont recommencé le maillage des chaînes de la « Pluviose ». On a continué en même temps à boucher les voies d'eau du compartiment avant.

Le projet relatif au transport du « Pluviose » dans la cale de radoub a été repris et également adopté.

On attendra en outre les poutres constituant les supports des chaînes pour les remplacer par d'autres pièces de bois plus solides.

Cette nuit, à marée basse, c'est-à-dire vers trois heures, on assurera de retirer de la cale d'autres cadavres.

On pense que par suite du mouvement des eaux à l'arrière du navire, les cadavres qui restent dans les compartiments de l'avant et de l'arrière se dériveront et finiront flotter sous le pont central, d'où il sera plus facile de les retirer.

Le crime de Toulon

LES CONDAMNATIONS

Toulon, 17 juin. — Après les plaidoiries de Corbin, le jury a rendu son verdict dans la salle des délibérations, d'où il est revenu qu'à 7 heures.

Le commandeur Jaurès-Balov est condamné à 5 ans de prison et à la privation de ses droits civiques pendant 5 ans, après l'expiration de sa peine.

Le commandeur Rebuffat, à 6 mois de prison. Cette peine sera confondue avec